

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 JANVIER 2021

Séance du 28 janvier l'an deux mil vingt et un
Le vingt-huit janvier deux mil vingt et un à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. GOLDWASSER François, M. Jérôme LANDAIS, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Viviane MOLS, Mme Frédérique MARCADET, M. David COUTANT.

Était absent excusé : M.me Fabienne BOUGREAU,

Étaient absents et représentés : Mme Valérie ROMELARD (procuration à Mme Viviane MOLS).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique MARCADET

DATE DE CONVOCATION : *Vendredi 21 janvier 2021*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Subvention MFR de l'Hippodrome – Craon (53)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la MFR de Craon (53), tendant à obtenir une participation pour 2 élèves de la commune scolarisé dans cette école et qui sont en apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une participation de 75 €uros à la MFR de l'hippodrome à Craon (53)
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Subvention Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Mayenne

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne, tendant à obtenir une subvention pour 2 apprentis qui ont intégré celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une subvention de 150 €uros par apprentis à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne soit 300 €,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un membre du conseil pour commission TAUDE / BARAIZE / VOUTONNE / RAU DE PARCE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) a été créé le 1^{er} janvier 2019 a compétence en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les territoires des bassins versants de l'Erve, de la Vaige, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière et du Rau de Parcé. En septembre dernier il a été mis en place des commissions territoriales sur le territoire de compétence, et la commune de St Denis d'Anjou fait partie de la commission Taude / Baraize / Voutonne / Rau de Parcé. Ces commissions n'ont pas de pouvoir délibératif, elles ont pour rôle de créer un lieu

d'échange afin de faire remonter les besoins de terrains, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du syndicat ou de tout autre partenaire en lien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. Raymond HERIVEAUX, pour siéger dans la commission Taude / Baraize / Voutonne / Rau de Parcé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

